

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 7 février 2012 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence : M. Wolfgang HONEGGER

Présents : Mme Anne BOADA
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER
M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Jean-Pierre GUEX
Mme Isabelle ISCH
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Erika MOTTIER
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
Mme Fabienne UDRY

Excusés : Mme Marie-France MUTILLOD
M. Virken VARTZBED

Assistent : M. François MAZENOD, Maire
M. Andréas BAUMGARTNER, Adjoint
M. Michel STALDER, Adjoint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapports des commissions pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2011
5. Rapport de la sous-commission Genthod Info
6. Ouverture d'un crédit d'étude destiné à l'assainissement des collecteurs des chemins des Troiselles, de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod (délibération)
7. Projet de résolution relative aux projets de concept de plan directeur cantonal *Genève 2030* et de schéma directeur cantonal *Genève 2030*
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2011

Mme ISCH demande, page 60, que soient enlevés deux mots dans son intervention. En effet, il sera question d'inaugurer, au printemps 2014, le centre communal et non la première partie du centre communal. En outre, à la page 61, elle demande davantage de précisions quant à la somme de Fr. 90'000.00 relative au budget de construction dévolu à la culture.

M. HONEGGER répond qu'il s'agit bien d'un budget destiné à l'inauguration du bâtiment.

Mme UDRY précise, en page 53, que l'ordre du jour de la commission de l'aménagement du territoire & tissu économique a été changé, en début de séance, à la demande des membres PLR et non de ses membres.

Mme STALDER demande, page 52, que soit corrigée la dernière ligne de son intervention : « Elle ajoute qu'il s'agit là d'un signal encourageant qui la conforte dans la démarche visant à répondre aux souhaits des communiens. ».

M. RYCHNER, page 54, dans l'intervention de M. MAZENOD à propos du Plan directeur cantonal : « Au prochain Conseil municipal du 7 février 2012, il faudra voter une résolution, pour accepter ou refuser (et non réfuter) ce projet de plan directeur. »

Tenant compte de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Lettre de remerciements de l'Association Le Bateau suite aux jetons de présence de la dernière séance de l'année 2011 du Conseil municipal que les élus lui ont alloués.

3. Communications de la Mairie

M. MAZENOD informe :

Population

La population de Genthod s'élève, au début de cette année, à 2777 personnes, dont 1633 électeurs. Ce qui signifie que, pour mener à bien un référendum municipal ou une initiative municipale, il est nécessaire de réunir 327 signatures.

Locaux de vote

Quant au changement de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP A 5 05) et de son règlement (REDP A 5 05.01), chaque local de vote doit comprendre, désormais, au moins deux jurés en plus du président et du vice-président.

Lumières au centre du village

Suite à des plaintes d'habitants de la rue du Village et du chemin de la Mairie, le nécessaire sera fait pour baisser l'intensité de l'éclairage afin que l'intérieur des habitations, salons et autres, ne soient plus, ou beaucoup moins, illuminés. Quant aux bruits des couvercles de conteneurs de l'écopoint, le nécessaire a été fait.

Abonnements TPG

M. STALDER explique qu'il existe une promotion pour les nouveaux abonnements. En 2011, ce sont 60 nouveaux sésames qui ont été délivrés pour Genthod (sur 7259 au total pour les TPG), principalement pour les enfants et un peu pour les seniors. Pour les familles, c'est un plus non négligeable.

Téléréseau

M. BAUMGARTNER informe que lors de la séance du 23 janvier, la commission du génie civil a confirmé la suppression de la prise en charge par la Mairie de la taxe de raccordement. Upc Cablecom en a été informée.

Interventions de la police

La police est intervenue 11 fois pour des cambriolages sur la commune entre le 15 novembre et le 31 décembre 2011.

Exercice pompiers

Vu les conditions météorologiques difficiles, l'exercice pompiers, prévu demain 8 février, est déplacé au 21 février 2012.

4. Rapports des commissions pour la période du 1er juin au 31 décembre 2011

Aménagement du territoire et tissu économique

Rapport de Mme UDRY, présidente :

« Les membres de la commission ont été très rapidement mis dans le bain, car ils ont travaillé sur plusieurs projets : le Plan directeur cantonal du réseau routier (déclassement en réseau secondaire de la route de Collex), une demande de dérogation de construction au chemin de la Petite-Voie, le déclassement d'une parcelle au chemin des Chênes pour le projet du centre voirie, et, surtout, le projet de plan directeur cantonal Genève 2030, qui est soumis en délibération à cette séance du Conseil municipal. Il a également été demandé à l'Exécutif que les projets élaborés au cours de l'histoire pour l'accès des Gentousiens au lac soient transmis à la commission et qu'il informe des projets de constructions d'habitations. ».

Scolaire

Rapport de M. REALINI, président :

« Le budget reste stable par rapport à 2011, tout en soulignant que 80% des dépenses sont du ressort de la Mairie, à savoir quelques positions en relation avec les nouveaux bâtiments et des frais liés à la manutention et de sécurité. L'important, aujourd'hui, est d'organiser les promotions, pour la première fois sponsorisées par les sociétés locales. Il s'agit d'un nouveau concept, mis en place actuellement, vu les quelques problématiques rencontrées dans l'organisation des repas. Le but, cette année, étant bien de dynamiser le système de distribution des repas, notamment. Nous avons donc accueilli les sociétés locales la semaine dernière, qui participeront nombreuses cette année. De plus, le Restaurant du Château organisera le repas principal. Malgré le chantier, nous ferons tout pour que la fête soit agréable. ».

M. GUEX tient à souligner que le mot « sponsoriser » n'est pas approprié. Il faut plutôt dire « organiser », car ce ne sont pas les sociétés locales qui financent les festivités, mais bien la Commune.

Génie civil et mobilité

M. FAVRE, président, remercie son vice-président et les membres de sa commission, ainsi que l'Adjoint au Maire, M. BAUMGARTNER, pour leur précieuse collaboration.

Les six premiers mois de la nouvelle législature ont été occupés à traiter les affaires en cours avant 2011, notamment :

- *Les travaux de ralentisseurs au chemin de la Pralay, pour lesquels nous avons recommandé le vote du crédit d'investissement par le Conseil municipal. Ces travaux sont coordonnés à ceux du chemin des Hutins-Goulus et ceux du centre communal*
- *Les abris à vélos du chemin de la Petite-Voie, qui sont mis en attente de la réfection des canalisations de ce même chemin*
- *Le projet de parcage pour voitures au chemin du Pré-Roset*
- *La reprise du projet de ralentisseur du trafic à la route de Valavran*
- *La création d'un trottoir au chemin des Limites*
- *La réfection des conduites au chemin des Troiselles*

Pour tous ces dossiers, nous avons été réactifs et avons répondu à des besoins existants. Cette attitude ne permet toutefois pas d'avoir une vision à moyen et à long terme des investissements à planifier pour le contrôle des budgets de la Commune. En ces temps de conjoncture économique incertaine, cette vision est pourtant impérative. Il nous faudra être « proactif » !

Pour ce faire, et pour répondre aux questions toujours plus complexes qui se posent aux élus en terme d'aménagement et d'équipement de l'espace public de la commune, la Commission génie civil a proposé, à l'initiative de son président, de lancer un appel d'offres à un groupement de mandataires spécialisés (paysagistes et ingénieurs civils) pour conseiller la Commission durant cette législature.

Ces ingénieurs conseils auront une vue professionnelle plus large qui permettra aux élus de mesurer l'impact des futurs équipements de routes à planifier, de trouver des synergies entre diverses demandes ou problèmes, à même de créer des économies et de planifier des espaces publics de qualité et durables. Il est à noter à ce propos que ces mandataires conseils pourraient également être fort utiles pour les travaux d'autres commissions comme de l'aménagement du territoire et tissu économique ou des bâtiments.

Nous avons entendu le bureau Gilbert HENCHOZ, architecte-ingénieur paysagiste qui avait fait une offre pour organiser l'appel d'offres. Nous devons encore recevoir un ingénieur civil qui a soumis une offre concurrente. Je dis bien, nous devons, puisque j'ai été informé par l'adjoint au Maire de la décision de la Mairie de ne pas faire d'appel d'offres et de mandater, selon les besoins, le bureau HENCHOZ et l'ingénieur de la Commune dont le nom n'a pas été précisé.

Je ne peux que regretter et m'interroger sur cette décision qui, outre le fait qu'elle déroge aux lois régissant les offres publiques, nous met aujourd'hui dans une situation peu claire :

- *quant au taux des honoraires des mandataires*
- *sur le cahier des charges et l'étendue de leur mission*
- *quant à la qualité de l'ingénieur de la commune*
- *sur quels base et critères ce dernier a été choisi*
- *quant à la qualité du travail en coordination que devront effectuer le paysagiste (l'espace public) et l'ingénieur civil (les infrastructures et canalisations)*

Cet état de fait risque d'amener des dépassements de coût des travaux planifiés et suivis par ces mandataires, une incertitude sur le montant des honoraires, et de possibles dérapages quant au respect de la loi sur les marchés publics, problèmes que les précédentes législatures ont eu à subir et que nous ne voulons plus voir se reproduire.

Malgré ceci, la Commission génie civil et mobilité et son président ont l'intention ferme de maîtriser les investissements des infrastructures nécessaires à la commune tout en assurant la qualité des voies et des espaces publics de notre belle commune, ceci par une vision à long terme des besoins et en collaboration avec les autres commissions, dont celle de l'aménagement du territoire et tissu économique. ».

Culture et bibliothèque

Rapport de Mme ISCH, présidente :

« La commission de la culture et bibliothèque s'est réunie à deux reprises depuis le début de la nouvelle législature. Lors de la première séance, elle a étudié le budget et alloué les montants destinés aux différentes manifestations communales et aux subventions attribuées aux sociétés communales qui concernent la culture. Elle a également voté les budgets pour la prochaine saison culturelle et le fonctionnement de la bibliothèque. ».

Elle a reconduit l'offre pour les 4 abonnements CFF et les 4 de la CGN qui sont mis gracieusement à disposition de la population et rencontrent un énorme succès.

Elle a pris connaissance du programme culturel de la saison 2011-2012 concocté par l'ancienne commission et la Mairie. C'est l'accordéoniste gentousien, Julien PAILLARD, qui a ouvert les feux de la saison culturelle, puis le théâtre était à l'honneur avec une Commedia dell'arte, et le concert de Noël, par l'Ensemble vocal et instrumental du Conservatoire populaire de musique, fut un grand moment. Les spectacles s'égrènent à la vitesse d'un par mois de septembre à juin.

La Commission a mis en place un service de taxi pour les personnes qui ne pourraient se déplacer par elles-mêmes pour venir aux spectacles. Ce service n'a malheureusement pas eu le succès escompté pour l'instant.

En sus du programme culturel, la bibliothèque a organisé une présentation d'un témoignage sur le pain par M. Marc HALLER et le traditionnel et apprécié cours sur la culture du vin, animé par Mme Marie LINDER, a eu lieu fin novembre.

Une nouveauté est venue agrémenter le début de l'hiver, une matinée de cuisine dédiée au foie gras. Réel engouement pour ce cours qui s'est soldé par un grand moment de convivialité. Mais victime de son succès, les inscriptions de plus de 30 personnes ont dû être refusées.

Le déplacement en car pour l'opéra d'Avenches a été reconduit et se fera le 5 juillet 2012 en collaboration avec la commune de Bellevue. Un autre déplacement est prévu à Avenches le vendredi 7 septembre 2012, cette fois-ci pour le Tatroo Festival.

Les Tréteaux ont eu lieu au mois de septembre et ont rencontré un beau succès malgré les trombes d'eau survenues le matin. L'organisation a été suivie et finalisée par le comité mis en place lors de la précédente législature, un grand merci à eux pour l'organisation de cette magnifique fête !

Lors de sa 2^e séance, la Commission a reçu M. PIGUET, vice-président des Amis de l'OSR, qui a présenté les différentes possibilités offertes à la population pour assister à des concerts à moindres coûts.

Une liste de propositions de spectacles a été étudiée et ceux retenus ont été transmis à la Mairie pour le suivi. Qu'elle en soit remerciée !

Finally, la Commission a décidé d'organiser les Tréteaux en automne 2013 et l'inauguration officielle du nouveau centre communal au printemps 2014 par le biais d'une fête villageoise.

Pour terminer, je souhaite remercier Mme BACCELLI pour son soutien et ses précieux conseils et invite avec vigueur le Conseil municipal à ne pas manquer les spectacles riches et variés proposés dans le cadre du programme culturel. ».

Sécurité

Rapport de M. LAGRANGE, président :

« La commission s'est réunie deux fois. Une première fois le 13 septembre pour élaborer le budget et, une seconde fois, le 13 décembre, pour parler du cahier des charges de Securitas et des éventuels agents de police municipale, en tenant compte d'une collaboration éventuelle avec d'autres communes.

Nous avons également évoqué les caméras de sécurité et énuméré divers lieux où elles pourraient être installées, ainsi que divers autres sujets, comme les éclairages insuffisants dans certains chemins de la commune, des fameux problèmes de stops devant l'école et de la demande éventuelle de suppression du stop en bas du chemin de la Gandole.

Lors d'une prochaine séance agendée au 13 mars, la Commission recevra une société de sécurité (autre que Securitas) qui présentera son organisation et son fonctionnement et à laquelle nous pourrons poser des questions, y compris sur le sujet des caméras.

Affaires sociales et naturalisations

Rapport de Mme BOADA, présidente :

« Cinq séances ont permis de traiter les points suivants :

Naturalisations : 4 demandes de naturalisation ont été reçues depuis juin 2011 et 4 préavis favorables ont été donnés.

Aînés : environ 80 personnes ont participé à la traditionnelle sortie au cirque le 1^{er} septembre. Le 17 novembre, environ 40 personnes se sont inscrites pour « les Automnales » à Palexpo, accompagnées en car. Et, finalement, le 20 décembre, les enfants de la section élémentaire ont chanté à la salle communale pour les aînés.

Appartements : aucune attribution n'a été faite durant ce semestre.

Aide humanitaire : les demandes sont toujours très nombreuses et diversifiées. Le choix pour l'attribution des dons n'est pas facile et prend toujours beaucoup de temps. 27 dossiers ont reçu un don pour une somme globale de Fr. 80'000.00. Les besoins concernent surtout la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats ou de centres de santé, ainsi que l'installation de puits pour l'eau potable ou la distribution de nourriture. La Commission a également octroyé des dons à quelques organisations d'aide en Suisse, soit 6 dossiers pour une somme globale de Fr. 20'000.00. ».

Finances

Rapport de M. KELLER, président :

« La commission s'est réunie trois fois. La première pour l'élaboration du budget 2012 : nous prévoyons un exercice à l'équilibre pour cette année, et ceci malgré des investissements importants dans la commune.

Le budget voté prévoit un léger excédent de Fr. 63'000.00. C'est peu, si les prévisions du Canton s'avèrent erronées, mais nous n'avons pas d'autres moyens de faire des prévisions de rentrées.

La Commission a également travaillé sur une clarification de la problématique des jetons de présence et fixé des règles claires en matière de compensation des conseillers municipaux. Les propositions de la commission des finances ont été adoptées par le Conseil municipal.

Nous avons reçu le Conseil de fondation de l'EMS St-Loup Vandelle à Versoix pour évoquer une participation de la Commune dans le financement de cet établissement en échange de places prioritaires pour les habitants de Genthod. Ce projet est encore à l'étude et fait l'objet d'un travail croisé avec la commission des affaires sociales et donnera lieu à une visite du site pour se faire une meilleure idée de ce qui est proposé.

Nous avons reçu et débattu d'un crédit d'étude pour la réfection du bâtiment du Sauvetage à Bellevue. En substance, nous avons pris la décision de valider ce qui s'est déjà fait en termes de dépenses, mais de s'en remettre aux recommandations de la commission des bâtiments quant à la suite des événements. ».

Sports & loisirs

Rapport de Mme SEMON, présidente :

« Nous avons commencé par préparer le budget, puis organisé un concours de dessins pour les classes de l'école de Genthod avec, pour sujet, la Course de l'Escalade. En effet, la Commune offre la finance d'inscription de cette course ainsi qu'un tee-shirt à tous les enfants qui désirent y participer. Le vainqueur du concours de l'édition 2011, Noam Rieder, a eu le privilège d'avoir son dessin imprimé sur tous les tee-shirts offerts, de couleur bleue cette année. Les membres de la commission espèrent que, par la suite, de plus en plus d'enfants auront l'envie de participer à cette course grâce également au programme « Santescalade » qui est proposé par l'école. Ils souhaitent également la participation des membres du Conseil municipal. ».

Environnement

Rapport de M. FEYER, président :

« La Commission s'est réunie deux fois. La samedi 27 août 2011, pour organiser la 2^e Journée de la mobilité douce, et en septembre, pour étudier le budget 2012.

Nous avons aussi organisé, le 1^{er} octobre, la Journée nature, un tour des arbres de Genthod avec M. HASLER, qui a enchanté les participants. M. HASLER sait transmettre ses connaissances avec passion.

Nous avons aussi proposé, le 3 décembre, la confection de décorations de Noël, par Mme ANKLIN. Ce fut un très grand succès, nous avons même dû refuser des gens. Mme ANKLIN nous a déjà donné son accord pour Noël 2012.

En décembre, la Commission a rencontré M. MAARTEN DE WINTER, de Partner Associate, pour la présentation de l'Eco Label.

La Commission a déjà agendé une tournée dans le village le 27 mars 2012 pour étudier les emplacements des poubelles pour chiens et prévoir des emplacements supplémentaires. ».

Bâtiments

Rapport de M. HONEGGER, président :

« La Commission a transféré à l'Exécutif les deux grands projets sur la commune : le bâtiment communal et la rénovation de l'école, pour leur réalisation. Il est néanmoins important de signaler, pour la commission, que les coûts des deux ouvrages sont sous contrôle et maîtrisés. Bientôt, les premiers panneaux photovoltaïques sur l'école vont produire du courant 100% renouvelable.

En ce qui concerne la maison du pressoir, il a été décidé de la rénover et de la rendre attractive et attirante pour ses futurs locataires.

La rénovation du local du sauvetage sur le lac, à Bellevue, va donner à la commission encore quelques fils à retordre, mais la nécessité de le faire n'est pas contestée.

La Commission s'intéresse aussi de près au restaurant du Château. Une analyse approfondie du bâtiment de la mairie est en cours.

M. HONEGGER remercie les membres de la Commission de consacrer de nombreuses et très longues soirées pour les séances et mentionne la bonne et fructueuse collaboration entre la commission et le Maire. ».

5. Rapport de la sous-commission Genthod Info

Rapport de M. GUEX, président :

« La commission s'est réunie à deux reprises, soit les 17 octobre et 19 décembre.

Après une relecture des travaux et du rapport de la commission qui a, en 2008, étudié le même sujet, puis, après analyse de la situation actuelle et estimation des coûts des solutions étudiées, la commission, composée de M. MAZENOD, Maire, représentant de l'Exécutif, et de Mmes BOADA et ISCH ainsi que de M. GUEX, représentants du Conseil, la Commission a retenu les propositions suivantes :

- Demander à la Société Swing Communication de produire une maquette en quadrichromie, sur deux colonnes - avec des blocs différenciés par la couleur ou la police - qui puisse contenir des photographies et qui comporte, en page 1, les armoiries communales et un logo renouvelé. Le devis proposé est de Fr. 2'500.00.*
- Conserver les rubriques de la Mairie : Informations générales, vie locale, mémento, édito de la mairie, conseils pratiques, etc.*
- Ouvrir plus largement le Genthod Info : aux sociétés locales, aux organes politiques - par exemple le Conseil municipal pour des décisions ou des propositions, les Présidents de commission pour des annonces et des informations, ainsi qu'aux annonces de faits locaux. Adjonction d'une rubrique « ludique » : concours photos, petites annonces, jeux, etc.*

Enfin, sur proposition de M. MAZENOD, il est prévu qu'à partir du numéro 2 le secrétariat se charge de la production du Genthod Info. Le coût estimé pour 4 pages se chiffre comme suit : Fr. 800.00 pour le secrétariat (2 jours de travail) et environ Fr. 1'000.00 pour le tirage. Enfin, sur proposition de M. le Maire, l'Exécutif se charge de définir une charte rédactionnelle et de la faire respecter. ».

6. Ouverture d'un crédit d'étude destiné à l'assainissement des collecteurs des chemins des Troiselles, de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod (délibération)

M. BAUMGARTNER explique en préambule que lors de la discussion en commission du génie civil, la variante 3 a été validée, car elle pouvait être réalisée en deux, voire trois fois. Le collecteur existant au chemin des Troiselles va jusqu'à la moitié dudit chemin, mais vu les futures constructions (dont celles de Franck MULLER), il est en sous-capacité. Quant au chemin de la Petite-Voie, le collecteur des eaux usées est en capacité assez grande, malheureusement, pour les eaux pluviales, il est insuffisant. Telles sont les raisons de cette délibération.

M. GUEX demande si la sous-capacité est actuelle ou future.

M. BAUMGARTNER répond que c'est déjà le cas, car au chemin des Troiselles il faut tout refaire et la Petite-Voie nécessite des travaux pour les eaux pluviales.

M. GUEX précise que, sauf erreur, le chemin de la Petite-Voie est public et le chemin des Troiselles est privé. Il y a donc une différence à faire dans cette délibération, dans l'unité de la décision.

M. BAUMGARTNER précise que c'est la Commune qui est responsable de l'évacuation des eaux usées et pluviales, les conduites appartenant à la Commune. Il s'agit donc de les prolonger. Il y aura, à cet effet, une réunion avec les riverains du chemin des Troiselles concernant cette intervention, avec M. Broilliet, en mars. Il proposera, ensuite, une séance fin mars, début avril, avec la commission du génie civil et M. Broilliet. Demande est faite à M. FAVRE de fixer une date.

M. HONEGGER demande si les riverains vont participer financièrement à cette opération, comme c'était le cas au chemin des Hutins-Goulus ou au chemin de la Fauvette.

M. BAUMGARTNER confirme qu'avec le droit de raccordement, les nouveaux habitants devront, en effet, payer. Ceux qui résident déjà sont raccordés et assainis.

M. FAVRE remarque qu'avant d'engager des frais d'études ou de construction, il faudra tenir des séances avec les promoteurs qui se raccorderont sur le chemin pour voir dans quelle mesure une participation ou un financement sera envisageable. Il rappelle que le chemin des Troiselles est privé, de même que le collecteur. L'Exécutif mentionne que les droits de raccordement sont perçus auprès des promoteurs. S'il se souvient bien, les droits de raccordement sont payés aux SIG ou à l'Etat, pas à la Commune, qui financerait les collecteurs sans retour d'investissement. Sur le principe de l'égalité de traitement, cela risque de créer un précédent par rapport aux autres Gentousiens qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficieront pas du financement de la Commune pour leurs collecteurs dans leurs chemins privés et qui pourraient demander un remboursement de leurs frais de collecteurs ou d'un financement de la Commune de leurs travaux futurs. Comme exemple, au chemin des Boulangers, où les propriétaires des 56 villas ont payé eux-mêmes et entretiennent leurs canalisations dans le chemin privé. Pourquoi doivent-ils s'y astreindre, alors que la Commune paierait tout au chemin des Troiselles?

M. BAUMGARTNER répond qu'au chemin des Boulangers tout a été organisé par les promoteurs. Il s'agissait d'un nouveau lotissement.

Mme UDRY précise que la délibération concerne l'ouverture d'un crédit d'étude et non d'un financement de la conduite, qui fera l'objet d'une autre délibération. Ensuite, lors des discussions sur les nouvelles constructions, il a toujours été stipulé qu'il y aurait une participation au financement du projet sur les nouvelles conduites.

M. FAVRE demande quels moyens de négociations il y aurait.

Mme UDRY répond que c'est stipulé dans la délibération, aussi elle n'a pas l'impression qu'il y ait une contre-indication.

M. HONEGGER demande d'engager un géomètre pour connaître précisément ce qu'il reste à faire.

M. BAUMGARTNER répète qu'il s'agit d'un crédit d'étude et non pas de construction.

M. FAVRE précise encore que la commission du génie civil avait précisé qu'il aurait fallu, au préalable, parler aux promoteurs avant d'engager de telles sommes.

M. KELLER spécifie que la Commune a besoin de passer par le chemin des Troiselles pour pouvoir aménager les nouveaux bâtiments du Petit-Malagny. Cela ne concerne pas le chemin des Troiselles, car il s'agit bien d'un chemin privé dans lequel se trouvent des canalisations publiques. Cette distinction est importante. Tant que la Commune ne prend pas de décision de crédit d'étude, toutes les autorisations de construire sont bloquées au DCTI. Il s'agit d'une injustice, car c'est un projet qui concerne CHRONO IMMOBILIER et qui nécessite des investissements de la part de la Commune pour ces nouveaux habitants et qui ne concerne pas les habitants du chemin des Troiselles qui, eux, sont bloqués par cette affaire.

M. GUEX demande si les canalisations sont publiques sous un terrain privé.

Réponse affirmative de M. BAUMGARTNER.

M. KELLER précise qu'il ne votera pas, car il est copropriétaire du chemin des Troiselles.

Délibération

*Vu la vétusté des collecteurs existants sur les chemins des Troiselles, de la Petite-Voie, et du secteur du Petit Malagny,
vu la sous-capacité du collecteur d'eaux pluviales du chemin de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod,
vu les recommandations du Service de la planification de l'eau,
vu le préavis favorable (4 voix pour et 2 abstentions) de la Commission des finances du 24 janvier 2012,
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :*

- 1. De réaliser une étude en vue de l'assainissement des collecteurs EU/EP dans le périmètre du chemin des Troiselles, de la Petite-Voie, du Creux-de-Genthod et du secteur du Petit Malagny.*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de Fr. 100'000.00 à cet effet.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, la dépense sera amortie en totalité dès l'année qui suit l'abandon de l'investissement par le biais du compte de fonctionnement sous rubrique No 71.331.*

Mise au vote, cette délibération est approuvée par 6 voix, 3 voix contre et 4 abstentions.

M GUEX demande que les prochaines délibérations soient présentées pour chaque objet, soit par chemin séparé, et non quatre objets en même temps.

M. STALDER ajoute que le statut de ce chemin est un peu particulier. En effet, il est équipé en chemin communal, tout en restant propriété de quelques riverains. C'est une erreur de départ et la Commune devrait trancher sur le statut de ce chemin. Aujourd'hui, des propriétaires ne peuvent pas profiter de leurs biens, car les équipements et aménagements actuels ne respectent pas les directives du Canton. Il est donc nécessaire de réaliser cet investissement. Quant au projet Franck MULLER, il devra arriver jusqu'en limite de parcelle, et il payera son raccordement jusque-là.

M. BAUMGARTNER souligne que le dimensionnement de ces conduites tiendra compte du développement futur du projet CHRONO IMMOBILIER. Les chemins ne seront pas rouverts. Quant à la variante 3, celle qui a été choisie, elle permet d'aller en 2 voire 3 phases et pourra, ainsi, analyser l'évolution de ces travaux. L'Etat a même spécifié à la Commune de reprendre les eaux pluviales à la route de Malagny. La Mairie est partagée quant à savoir si cela est nécessaire.

7. Projet de résolution relative aux projets de concept de plan directeur cantonal, Genève 2030 et de schéma directeur cantonal Genève 2030

Mme UDRY informe que la commission de l'aménagement du territoire et tissu économique a travaillé très sérieusement durant trois séances sur ce projet à préavis, avec le soutien et l'appui du cabinet ORTIS, mandaté par le Maire, à qui il avait été demandé de mettre en évidence les différences entre le plan directeur communal, qui a été adopté par le Conseil municipal en 2007 et accepté par les instances cantonales, et le projet de plan directeur cantonal.

« Le Plan directeur cantonal 2030 correspond au Plan directeur communal à deux exceptions près qui sont relevées dans les remarques de la délibération. Il s'agit du déclassement de zones villas en zone agricole et de l'affectation du Petit-Malagny en zone de délasserment. Les services de l'Etat ont été consultés afin de déterminer si ces cas étaient intentionnels ou s'il s'agissait d'un oubli. Il nous a été confirmé qu'il s'agissait d'un oubli.

Ce projet de plan directeur cantonal préserve particulièrement notre commune, en maintenant le principe de pénétrante verte, et Genthod est finalement très peu touchée. Les discussions en commission ont été fournies, et le vote final a dû être départagé par la voix prépondérante de la présidente. La question qui était posée incluait une troisième voie demandée par le PLR, en plus de favorable ou défavorable, la proposition de ne pas préavisier a été avancée, et au vote on comptait trois voix préavis favorable, 1 non, et 3 abstentions demandant ne pas préavisier mais de seulement faire des remarques. »

Au nom du PLR, Mme STALDER précise que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Plan directeur communal 2030 qui dessine les grandes lignes du visage du futur de notre canton. Elle relève ici le travail considérable accompli par le DCTI, à la demande du Conseil d'Etat, dans le cadre des approfondissements du projet d'agglomération.

« La Commission de l'aménagement du territoire, compétente en la matière, s'est penchée sur ce dossier d'une grande complexité avec une attention très soutenue, car il s'agit là d'un engagement ferme de notre commune pour les dix à quinze ans à venir. A cet effet, il convient de souligner que, dans son ensemble, la commune de Genthod est assez peu touchée par les aménagements proposés. Les intentions du Plan directeur communal 2007, à l'exception de deux points importants, ont été reprises. Toutefois, il a un bémol : il s'agira d'être particulièrement vigilant en ce qui concerne la densification de la zone villas qui fera l'objet d'un règlement communal. Le PLR tient à affirmer sa conviction pour le maintien du caractère villageois de la commune avec une densification mesurée et raisonnée. Enfin, l'aspect « Mobilité » constitue également un volet important dans le cadre de ce plan et il continuera à se mobiliser afin de répondre au mieux aux préoccupations des Genthousiens.

Il faut le dire, l'exercice était ardu : les débats au sein de la commission ont fait l'objet de discussions animées et les avis étaient partagés de sorte que les nombreux commentaires exprimés par les commissaires n'ont pas fait l'unanimité au sein de la commission, finalement départagée par la voix prépondérante de la présidente.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quel préavis voulons-nous donner à ce plan cantonal ? Oui, mais ; non, mais ; ou simplement ne pas nous positionner et faire des remarques ?

Le Groupe PLR, après avoir étudié les différentes options possibles, considère qu'il est plus adéquat de ne pas se positionner et de faire uniquement des remarques constructives et invite dès lors les autres groupements politiques à se joindre à cette proposition.

Cependant, il s'avère que la délibération présentée ne permet pas cette troisième option. Par conséquent, le PLR propose au Conseil municipal de voter dans un premier temps pour ou contre la modification suivante :

Le Conseil municipal prend note des projets de concept du Plan directeur Genève 2030 et de schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes : ».

M. FAVRE précise que les choix ont été faits sur « un oui, mais », pas pour un « oui » sans condition. La proposition de Mme STALDER semble plus juste.

M. GUEX hésite aussi. Le « non » est plus sûr que le « oui, mais ». Et pourquoi ne pas envisager de reporter le vote, ce qui serait être aussi une solution.

M. HONEGGER comprend que le Conseil municipal va voter en enlevant la mention de « préavis favorablement/défavorablement », mais simplement se prononcer sur le Plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes.

Mme UDRY remarque qu'il s'agit de se positionner sur un préavis et non une décision. La décision incombera au final au Grand Conseil. Ne pas se prononcer est dommage, car on a élaboré toute une série de remarques. De plus, la commune n'est quasiment pas touchée et, même si 30 communes ont refusé, car l'impact sur leur commune est énorme, Genthod est plutôt privilégiée.

M. MAZENOD précise que Satigny, par exemple, n'a pas préavisé. Elle n'a fait que des remarques. Dire « non », avec tout le travail qui a été fait n'est pas constructif, mais dire « oui », c'est une bénédiction peut-être un peu rapide. C'est vrai que la division est forcée dans une commune. Comme l'ont dit Mmes STALDER et UDRY, notre commune est peu touchée. Genthod fait partie de ces 26 communes dites péri-urbaines où il n'y a que 11% de population. La densification n'est pas la même que dans les 12 municipalités qui, elles, comptent plus de 10'000 habitants.

M. KELLER demande comment nos remarques peuvent être le plus efficaces. Il serait plus juste de ne pas donner de préavis, mais de faire seulement des remarques. Ce serait plus adéquat que de dire juste « oui, mais ».

M. STALDER dit que l'Etat attend une réponse, un « oui » ou un « non ». Il faut avoir le courage de trancher. De plus, Genthod est déjà hors délai.

Mme MOTTTIER demande ce que va faire le Canton des remarques des 45 communes.

Mme STALDER répond que toutes les remarques vont faire l'objet d'une synthèse au sein du Département. Il en sera tenu compte, ou pas, mais à ce stade, les remarques sont importantes.

M. HONEGGER procède au vote de la proposition de Mme STALDER :

Mise au vote, la proposition de se prononcer sans préavis, mais avec les remarques suivantes, est refusée par 7 voix, 6 voix pour et 1 abstention.

Résolution

*Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,
vu les travaux de la commission en date des 26 septembre 2011, 22 novembre 2011, 19 décembre 2011 et 17 janvier 2012,*

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique,

vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement,

*vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,
vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le rapport établi suite aux séances de la commission préavisant favorablement le projet de plan directeur cantonal Genève 2030, départagé par la voix prépondérante de la présidente,
sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal décide :*

de préavis favorablement/défavorablement les projets de concept de plan directeur Genève 2030 et de schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes :

1. *Respect du plan directeur communal 2007*

- maintenir des espaces agricoles homogènes de valeur;*
- conserver et entretenir le patrimoine naturel et paysager, préserver les pénétrantes de verdure;*
- préserver les qualités architecturales et spatiales des grandes propriétés;*
- développer de nouveaux espaces publics;*
- adapter les équipements publics aux besoins de la population;*
- promouvoir une mobilité douce en facilitant le déplacement des piétons et des deux roues;*
- favoriser l'accessibilité aux transports publics.*

2. *Le projet de plan directeur cantonal 2030 a repris les intentions du plan directeur communal 2007 de Genthod à l'exception de deux points importants :*

- *le déclassement de trois zones villas en zones agricoles n'a pas été reporté sur PDC 2030, dont on rappelle les intentions communales et l'importance de la continuité paysagère de cette pénétrante de verdure;*
- *la parcelle du Petit Malagny indiquée en parc de délasserement : le Conseil demande que les projets à venir ne soient pas hypothéqués par cette indication; on rappelle que la Commune a fait une série de demandes dans le cadre de la demande d'autorisation N° DP 18381;*

3. *Mobilité*

- *dissuader le trafic routier sur le réseau secondaire et l'aménager en conséquence ; prévoir des réseaux accordés cyclistes et piétons;*
- *intensification de transports publics;*
- *la Commune soutient une jonction autoroutière à la route de Sauvigny;*
- *demande que la route de Lausanne soit restreinte à une piste dans chaque sens et munie d'un revêtement phono-absorbant;*
- *favorables à la « traversée de la rade ».*

4. *Densification de la zone villas*

- *préserver le caractère villageois tout en veillant à une densification raisonnée et modérée (un règlement communal est en cours d'élaboration).*

M. RYCHNER précise que pour la bonne forme de ce vote, il faut biffer, dans la décision, le mot « défavorablement » et laisser « favorablement ».

Mme STALDER invite les membres PLR à voter en leur âme et conscience.

M. GUEx demande que soit rajouté, au point 3, 4^e ligne : « Demande que la route de Lausanne, entre Bellevue et Versoix, soit restreinte à une piste dans chaque sens et munie d'un revêtement phono-absorbant. ».

**Mis au vote, le projet de résolution relative aux projets de concept de plan directeur cantonal est refusé par 7 voix, 6 voix pour et 2 abstentions.
La Commune préavise défavorablement le Plan directeur cantonal 2030.**

8. **Propositions de la Mairie**

Pas de proposition.

9. **Propositions individuelles et questions**

Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport international de Genève

M. RYCHNER a bien reçu le courrier qui accompagnait le procès-verbal, à savoir une copie de la lettre de l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport international de Genève. Sur ce document figure le plan de Genève, comportant notamment les régions et communes riveraines de l'Aéroport. Genthod n'en fait pas partie. Cependant, il serait intéressant d'intégrer cette association, vu la situation de la commune où nombre d'avions passent quotidiennement.

M. MAZENOD répond qu'il s'est posé la même question de savoir pourquoi Genthod n'en faisait pas partie. A l'époque, les communes les plus touchées « haïssaient » l'Aéroport, mais Genthod, dans sa sagesse, avait bien perçu le potentiel de développement du bassin lémanique. Lors de la levée de boucliers, Genthod ne s'y était pas intégrée. Aujourd'hui, elle peut y aller, l'idée étant de faire du *lobbying* pour voir ce qu'il s'y passe.

Mme UDRY demande à voir les buts de l'association avant d'y adhérer, ce que M. MAZENOD approuve.

Amis de l'OSR (Orchestre de la Suisse romande)

M. GUEX dit que M. PIGUET est venu présenter l'OSR et les Amis de l'OSR. La Commune pourrait disposer de quelques sésames pour ses habitants. Qu'en est-il ?

Mme ISCH répond que cela va être le cas. Pour ce faire, un montant de Fr. 1'000.00 a été versé à M. PIGUET, somme qu'il n'a apparemment pas reçue. Elle a vérifié que ce virement a bien été effectué.

L'information paraîtra dans le prochain Genthod Info.

Cambriolages/Déprédations

M. GUEX demande si la Commune peut obtenir, pour la prochaine séance du Conseil municipal, des statistiques quant à l'évolution et au nombre des cambriolages sur la commune.

M. BAUMGARTNER répond que l'information sera transmise à la commission de la sécurité.

M. STALDER confirme que beaucoup de cambriolages sont interrompus.

M. HONEGGER demande à M. LAGRANGE, président de la commission de la sécurité, de rapporter les résultats de cette question lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. MAZENOD confirme que l'Exécutif reçoit la police en mairie tous les deux mois. Il y a toujours des cambriolages, ainsi que des incivilités en matière de circulation. Ces données seront disponibles en temps voulu.

Mme STALDER soulève la reprise des tags dans différents lieux : les tennis, les abords de la voie de chemin de fer ou encore les bains du Saugy. La Commune doit reprendre ses dispositions pour nettoyer ces déprédations et décourager les taggueurs.

M. RYCHNER ajoute que le portail de la Petite-Voie est régulièrement ouvert. Cela pose un problème, car il s'agit d'une sortie de secours.

Lave-vaisselle mobile

M. FEYER informe que la Mairie lui a transmis des documents relatifs à un lave-vaisselle mobile. C'est intéressant pour ceux qui organisent des festivités. Les intéressés peuvent lui demander les documents en sa possession ou prendre contact avec la Mairie.

Etude thermographique

M. GUEX revient sur ce sujet et souhaite savoir si Mme ROCHAT, Conseillère d'Etat, a livré ses analyses et conclusions.

M. MAZENOD répond par la négative, mais confirme faire, à nouveau, le nécessaire.

Mme STALDER précise que les résultats seront connus ce printemps, d'après une information parue dans le bulletin de l'Association des communes genevoises.

Genthod Info

M. GUEX revient sur la rédaction d'une charte rédactionnelle ou éthique. Il souhaite que plusieurs personnes se penchent sur le sujet.

La séance est levée à 22h.

La secrétaire
Fabienne UDRY

Le président
Wolfgang HONEGGER